

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## - REDUCTION DE CAPITAL PAR VOIE DE REDUCTION

## DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS

## - DISTRIBUTION DE DIVIDENDE EXCEPTIONNEL

Le Conseil d'Administration de la société Lafarge Ciments SA, réuni le

29 décembre 2011, agissant conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, en date du

conférés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, en date du 9 novembre 2011, a ratifié l'opération de réduction de capital d'un montant global de 1 222 837 910 dirhams décidée par l'Assemblée

Générale susvisée, par réduction de la valeur nominale des actions de

100 dirhams à 30 dirhams et se traduisant par un remboursement à due concurrence aux actionnaires, soit 70 dirhams par action.
En date du 30 décembre 2011, le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale

Mixte des actionnaires susvisée, a également ratifié l'opération d'affectation de l'excédent de réserve légale devenu disponible suite à la réduction de capital ci-dessus, en réserve facultative, et la distribution de cette réserve sous forme de dividende exceptionnel, pour un montant global de 122 283 791 dirhams, soit 7 dirhams par action.

Les sommes susvisées seront mises en paiement à compter du 25 janvier 2012, selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.